



Énergie renouvelable.
Développement durable.

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

INNERGEX AFFICHE DE SOLIDES RÉSULTATS POUR LE PREMIER TRIMESTRE

ENTENTE CONCLUE POUR LA VENTE DE SA PARTICIPATION DE 53,9 % DANS DES ACTIFS ISLANDAIS

- Les produits des activités poursuivies ont augmenté de 24 % à 126,4 M\$ au T1 2019 comparativement au T1 2018.
- Les produits proportionnels ont augmenté de 29 % à 141,2 M\$ au T1 2019 comparativement au T1 2018.
- Le BAIIA ajusté des activités poursuivies a augmenté de 27 % à 93,2 M\$ au T1 2019 comparativement au T1 2018.
- Le BAIIA ajusté proportionnel a augmenté de 27 % à 99,7 M\$ au T1 2019 comparativement au T1 2018.
- Les travaux de construction du projet solaire Phoebe se déroulent bien et respectent le budget.
- Clôture du financement de la construction du projet éolien Foard City et engagement de financement au partage fiscal.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

LONGUEUIL, Québec, le 14 mai 2019 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») publie aujourd'hui ses résultats opérationnels et financiers pour le premier trimestre clos le 31 mars 2019. La hausse importante des produits et du BAIIA ajusté des activités poursuivies est attribuable essentiellement aux acquisitions effectuées en 2018.

Le 25 mars 2019, la Société a annoncé qu'une entente a été conclue pour la vente de sa filiale entièrement détenue Magma Energy Sweden A.B. (« Magma Sweden ») qui détient une participation d'environ 53,9 % dans HS Orka hf (« HS Orka »). Les activités de HS Orka comprenaient deux centrales géothermiques, un projet hydroélectrique en développement et des projets potentiels en Islande qui sont maintenant traitées comme des activités abandonnées. Par conséquent, les données comparatives ont été retraitées.

« L'amélioration de nos résultats est attribuable en grande partie à notre acquisition de la participation restante dans les parcs éoliens Cartier. Je suis également ravi d'avoir obtenu du financement pour le projet éolien Foard City qui est dans la bonne voie et avance bien », a déclaré Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex. « Le fait d'avoir conclu une entente pour la cession de nos actifs islandais au début de l'exercice nous permet d'être en position de concentrer nos efforts sur nos principales sources d'énergie situées dans des marchés qui, selon nous, présentent les meilleures occasions pour faire accroître notre portefeuille d'actifs en y ajoutant des

installations de haute qualité. Compte tenu des projets en développement et en construction, l'exercice 2019 promet d'être un autre exercice bien rempli chez Innergex et nous comptons poursuivre notre stratégie de croissance tout en demeurant fidèles à nos valeurs fondamentales qui font de nous un chef de file dans le secteur de l'énergie renouvelable. »

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Périodes de trois mois closes les 31 mars	
	2019	2018
<i>Les montants présentés sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.</i>		
		montants retraités ^{2,3}
Production (MWh)	1 308 505	944 108
Moyenne à long terme (MWh) (« PMLT »)	1 326 479	990 803
Produits	126 419	101 788
BAlIA ajusté ¹	93 243	73 566
Perte nette découlant des activités poursuivies	(4 420)	(9 695)
Perte nette	(854)	(14 840)
Perte nette découlant des activités poursuivies attribuable aux propriétaires, \$ par action - de base et diluée	(0,07)	(0,04)
Perte nette attribuable aux propriétaires, \$ par action - de base et diluée	(0,06)	(0,07)
Production proportionnelle (MWh) ¹	1 589 827	1 047 770
Produits proportionnels ¹	141 228	109 153
BAlIA ajusté proportionnel ¹	99 674	78 650
	Périodes de douze mois closes les 31 mars	
	2019	2018
	montants retraités ^{2,3}	montants retraités ^{2,3}
Flux de trésorerie disponibles ¹	119 055	96 372
Ratio de distribution ¹	77 %	79 %

1 Veuillez vous reporter à la rubrique « Mise en garde sur les mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir une définition de la production proportionnelle, des produits proportionnels, du BAlIA ajusté, du BAlIA ajusté proportionnel, des flux de trésorerie disponibles et du ratio de distribution.

2. Pour plus d'information sur le retraitement, se reporter à la rubrique « Modifications de méthodes comptables » du rapport de gestion du premier trimestre 2019.

3. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Activités abandonnées » du rapport de gestion du premier trimestre 2019.

Période de trois mois close le 31 mars 2019

La production s'est accrue de 39 % et la production proportionnelle de 52 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

- La production s'est établie à 99 % de la PMLT.
 - Les centrales hydroélectriques ont produit 79 % de leur PMLT.
 - Les parcs éoliens ont produit 106 % de leur PMLT.
 - Les parcs solaires ont produit 93 % de leur PMLT.

La hausse de 24 % des produits et de 27 % du BAlIA ajusté est attribuable principalement à la participation restante de 62 % dans les parcs éoliens Cartier acquise en octobre 2018, ce qui a été contrebalancé en partie par une baisse des produits générés par le secteur de la production hydroélectrique.

La marge du BAlIA ajusté a augmenté, passant de 72,3 % à 73,8 % pour la période de trois mois, en raison principalement des changements apportés à la composition de nos secteurs étant donné que la production éolienne représente une proportion plus élevée du BAlIA ajusté depuis l'acquisition en octobre 2018 de la participation

restante de 62 % dans les parcs éoliens Cartier. Le rendement des produits des activités éoliennes est habituellement meilleur que celui des activités hydroélectriques en raison des coûts d'exploitation plus faibles.

L'augmentation de 29 % des produits proportionnels et du BAIIA ajusté proportionnel est imputable principalement à l'investissement dans Energía Llaima et au parc éolien Flat Top qui a été mis en service le 23 mars 2018. L'augmentation des produits proportionnels est également imputable à l'apport sur trois mois des coentreprises et des entreprises associées acquises avec Alterra en février 2018.

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2019, la Société a enregistré une perte nette découlant des activités poursuivies de 4,4 M\$ (perte nette découlant des activités poursuivies de base et diluée de 0,07 \$ par action attribuable aux propriétaires), comparativement à une perte nette découlant des activités poursuivies de 9,7 M\$ (perte nette découlant des activités poursuivies de base et diluée de 0,04 \$ par action attribuable aux propriétaires) pour la période correspondante de 2018. L'amélioration de 5,3 M\$ s'explique par l'augmentation de 19,7 M\$ du BAIIA ajusté et la baisse de 3,2 M\$ du montant net des autres charges, partiellement compensée par l'accroissement de 10,2 M\$ des amortissements, l'augmentation de 9,1 M\$ des charges financières et la variation négative de 8,0 M\$ de la quote-part du bénéfice des coentreprises et des entreprises associées.

Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution

Pour la période de douze mois close le 31 mars 2019, la Société a généré des flux de trésorerie disponibles de 119,1 M\$, comparativement à 96,4 M\$ pour la période correspondante l'an dernier. L'augmentation des flux de trésorerie disponibles est attribuable principalement à la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, partiellement contrebalancée par l'augmentation des remboursements prévus de capital sur la dette, la hausse des flux de trésorerie disponibles attribués aux participations ne donnant pas le contrôle et l'augmentation des dépenses en immobilisations liées à l'entretien, déduction faite du produit des cessions.

Pour la période de douze mois close le 31 mars 2019, les dividendes déclarés sur les actions ordinaires par la Société ont représenté 77 % des flux de trésorerie disponibles, comparativement à 79 % pour la période correspondante de l'an dernier. Cette variation est en grande partie attribuable aux paiements de dividendes plus élevés découlant de l'émission de 24 327 225 actions le 6 février 2018 dans le cadre de l'acquisition d'Alterra, à l'augmentation du dividende trimestriel et à l'émission d'actions additionnelles à la suite de l'émission d'actions additionnelles au titre du régime de réinvestissement de dividendes (« RRD »).

FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION DU PREMIER TRIMESTRE

Cession de HS Orka

Le 25 mars 2019, Innergex a annoncé qu'une entente a été conclue pour la vente de sa filiale entièrement détenue Magma Sweden, qui détient une participation d'environ 53,9 % dans HS Orka pour un prix d'achat de 304,8 M\$ US (408,8 M\$ CA) à un fonds d'infrastructure européen géré par Macquarie Infrastructure and Real Assets, sous réserve des ajustements de clôture habituels.

La transaction est sous réserve de la satisfaction de certaines conditions de clôture, notamment l'obtention de consentements clés de tiers, d'un droit de premier refus à l'égard des actions de Magma Sweden (pouvant être exercé pendant deux mois, aux mêmes conditions) et à d'autres conditions habituelles. Toutes les conditions requises

devraient être remplies au deuxième trimestre de 2019 et la clôture de la transaction devrait être complétée suivant la satisfaction de ces conditions.

Les produits nets seront utilisés pour rembourser la facilité de crédit d'un an de 228 M\$ contractée en octobre 2018 au moment de l'acquisition de la participation restante dans les parcs éoliens et entités d'exploitation Cartier, pour désendetter les facilités de crédit de la Société et aux fins générales de l'entreprise. Le 23 avril 2019, la facilité de crédit d'un an a été modifiée pour ajouter un montant supplémentaire de 100 M\$ pouvant être prélevé au besoin. Se reporter à la rubrique « Événements postérieurs à la clôture » pour plus d'information.

Activités de construction

Projet solaire Phoebe (Texas)

Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2019, l'entrepreneur a terminé le déblaiement du site et l'installation des pieux et des systèmes de suivi de trajectoire du soleil est en cours et devrait prendre fin en juin 2019. La livraison des modules a commencé au début de février et se poursuivra jusqu'en juin. Plus de 750 000 modules seront livrés. La construction de la sous-station est presque achevée et les principaux transformateurs d'énergie électrique ont été livrés, installés et mis en service. Les coûts de construction sont conformes au budget à ce stade, et la mise en service est prévue au troisième trimestre de 2019.

Projet éolien Foard City (Texas)

Au début du deuxième trimestre de 2019, le projet a été redimensionné à 327,6 MW (130 éoliennes). La Federal Aviation Administration (« FAA ») et la Société se sont entendues sur l'aménagement des éoliennes et puis, en avril, le projet a reçu 94 avis selon lesquels il ne constitue pas un danger potentiel de la FAA. Les 36 avis restants devraient être publiés dans les prochains mois. Malgré les délais de permis, la construction avance avec 67 % des fondations des 130 éoliennes terminées et la construction des routes et des collecteurs est en cours. La livraison des éoliennes sur le site a commencé au début du mois d'avril et le montage, à la mi-avril. Le 8 mai 2019, la clôture du financement de la construction, de l'engagement de financement au partage fiscal et d'une facilité de prêt à terme a été annoncée. Se reporter à la rubrique « Événements postérieurs à la clôture » pour plus d'information.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Augmentation des facilités de crédit renouvelables

Le 23 avril 2019, Innergex a modifié sa facilité de crédit d'un an contractée en octobre 2018 au moment de l'acquisition des parcs éoliens et entités d'exploitation Cartier afin d'ajouter une capacité additionnelle de 100 M\$ qui sera utilisée au besoin dans le but d'assurer une plus grande souplesse. La date d'échéance demeure en octobre 2019. Dans l'éventualité où cette capacité additionnelle est utilisée, Innergex a l'intention de rembourser la facilité à même le produit net de la vente de sa participation dans HS Orka.

Conclusion d'un financement pour le projet éolien Foard City

Le 8 mai 2019, la Société a annoncé la clôture du financement de la construction et d'un engagement de financement au partage fiscal pour le projet éolien de Foard City. Le financement de la construction s'élève à 290,9 M\$ US (388,7 M\$ CA) et est soutenu par un engagement de financement au partage fiscal de 275,0 M\$ US (367,5 M\$ CA) et une facilité de prêt à terme de 7 ans de 23,3 M\$ US (31,1 M\$ CA) avec une période d'amortissement de 10 ans qui sera fournie par les prêteurs à la date de mise en service.

DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Le tableau suivant présente les dividendes qui seront versés par la Société le 15 juillet 2019 :

Date de l'annonce	Date de clôture des registres	Date du paiement	Dividende par action ordinaire	Dividende par action privilégiée de série A	Dividende par action privilégiée de série C
14 mai 2019	28 juin 2019	15 juillet 2019	0,1750 \$	0,2255 \$	0,359375 \$

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les états financiers consolidés condensés intérimaires non audités et les notes y afférentes ainsi que le rapport de gestion du premier trimestre de 2019 d'Innergex sont disponibles sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com et à la section « Investisseurs » du site Web de la Société à l'adresse www.innergex.com.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET WEBDIFFUSION

La Société tiendra une conférence téléphonique et une webdiffusion le mercredi 15 mai 2019, à 9 h HAE. Les investisseurs et les analystes financiers sont invités à participer à la conférence en composant le 1 888 231-8191 ou le 647 427-7450 ou en accédant à la webdiffusion à l'adresse <https://bit.ly/2UzAB0e> ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.innergex.com. Les membres des médias et du public peuvent assister à la conférence téléphonique en mode écoute seulement. Un enregistrement de la conférence sera disponible après la conférence sur le site Internet de la Société.

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société aura lieu le mardi 14 mai 2019, à 16 h HAE. Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée qui se tiendra au Club St-James, 1145, avenue Union, Montréal, Québec, H3B 3C2, ou à écouter la webdiffusion de l'assemblée à l'adresse <https://bit.ly/2URoXmz>.

À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.

La Société est un producteur indépendant d'énergies renouvelables qui développe, acquiert, détient et exploite des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens et des parcs solaires. En tant qu'entreprise internationale, Innergex exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en France et au Chili. Innergex gère un important portefeuille de 66 actifs en exploitation d'une puissance installée nette de 1 988 MW (puissance installée brute de 2 888 MW), dont 37 centrales hydroélectriques, 25 parcs éoliens et quatre parcs solaires. Elle détient aussi des intérêts dans sept projets en développement d'une puissance installée nette totale de 870 MW (puissance installée brute de 948 MW), dont deux sont actuellement en construction, et des projets potentiels qui en sont à différents stades de développement, d'une puissance brute totale de 7 767 MW. Le respect de l'environnement et l'équilibre de l'intérêt supérieur des communautés hôtes, de ses partenaires et de ses investisseurs sont au cœur de la stratégie de développement de la Société. Son approche de création de valeur pour les actionnaires est de générer des flux de trésorerie constants, de présenter un attrayant rendement ajusté au risque et de distribuer un dividende stable. Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P. La Société détient également une participation dans deux centrales géothermiques en Islande pour lesquelles une entente de vente a été convenue en mars 2019 et qui devrait se clôturer d'ici la fin du deuxième trimestre 2019.

Mise en garde sur les mesures financières non conformes aux IFRS

Les états financiers consolidés condensés intérimaires non audités pour la période de trois mois close le 31 mars 2019 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Toutefois, certaines mesures mentionnées dans le présent communiqué ne sont pas des mesures reconnues en vertu des IFRS, et sont donc susceptibles de ne pas être comparables à celles présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que ces indicateurs sont importants, car ils offrent à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur les capacités de production et de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et sa capacité à financer sa croissance. De plus, ces indicateurs facilitent la comparaison des résultats pour différentes périodes. La production proportionnelle, les produits proportionnels, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté proportionnel, les flux de trésorerie disponibles et le ratio de distribution ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS.

Produits proportionnels

Les références à la « quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex » dans le présent document visent les participations d'Innergex dans les capitaux propres ou les participations de commanditaire de ces coentreprises et entreprises associées, s'il y a lieu, des produits des coentreprises et des entreprises associées. Les lecteurs sont avisés que la quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex ne doit pas être considérée comme un substitut aux produits, déterminés conformément aux IFRS.

Les références aux « Produits proportionnels » dans le présent document visent les produits, plus la quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que les produits proportionnels ne doivent pas être considérés comme un substitut aux produits, déterminés conformément aux IFRS.

	Périodes de trois mois closes les 31 mars	
	2019	2018
		Montants retraités ^{1, 2}
Produits	126 419	101 788
Quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex :		
Toba Montrose (40 %) ³	536	228
Shannon (50 %) ^{3, 5}	2 124	3 094
Flat Top (51 %) ^{4, 5}	2 597	183
Dokie (25,5 %) ³	2 320	1 298
Jimmie Creek (50,99 %) ³	142	55
Umbata Falls (49 %)	701	824
Viger-Denonville (50 %)	1 992	1 683
Duqueco (50 %) ⁶	3 302	—
Guayacan (50 %) ⁶	603	—
Pampa Elvira (50 %) ⁶	492	—
	14 809	7 365
Produits proportionnels	141 228	109 153

1. Pour plus d'information sur le retraitement, se reporter à la rubrique « Modifications des méthodes comptables » du rapport de gestion du premier trimestre 2019.

2. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Activités abandonnées » du rapport de gestion du premier trimestre 2019.

3. Pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019 et du 6 février 2018 au 31 mars 2018.

4. Pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019 et du 23 mars 2018 au 31 mars 2018.

5. La participation correspond à la participation de commanditaire dans Shannon et Flat Top; toutefois, les investisseurs participant au partage fiscal détiennent la totalité des participations au partage fiscal.

6. Innergex détient une participation de 50 % dans Energía Llaima, qui détient les installations Guayacan (participation de 69,47 %) et Pampa Elvira (participation de 55 %) ainsi que Duqueco, qui comprend les installations Mampil (participation de 100 %) et Peuchén (participation de 100 %).

BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté

Les références au « BAIIA ajusté » dans le présent document visent le résultat net auquel est ajouté (duquel est déduit) la charge (le recouvrement) d'impôt, les charges financières, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, le montant net des autres charges, la quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées et le (profit net latent) la perte nette latente sur instruments financiers. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.

Les références à la « marge du BAIIA ajusté » dans le présent document visent le BAIIA ajusté divisé par les produits. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société.

	Périodes de trois mois closes les 31 mars	
	2019	2018
		Montants retraités ^{1,2}
Perte nette découlant des activités poursuivies	(4 420)	(9 695)
Recouvrement d'impôt	(4 078)	(1 987)
Charges financières	52 971	43 903
Amortissements	46 466	36 241
BAIIA	90 939	68 462
Autres charges, montant net	726	3 888
Quote-part de la perte (du bénéfice) des coentreprises et des entreprises associées	6 890	(1 067)
(Profit net latent) perte nette latente sur instruments financiers	(5 312)	2 283
BAIIA ajusté	93 243	73 566
Marge du BAIIA ajusté	73,8 %	72,3 %

1. Pour plus d'information sur le retraitement, se reporter à la rubrique « Modifications des méthodes comptables » du rapport de gestion du premier trimestre 2019.

2. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Activités abandonnées » du rapport de gestion du premier trimestre 2019.

BAIIA ajusté proportionnel

Les références à la « quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex » dans le présent document visent les participations d'Innergex dans les capitaux propres ou les participations de commanditaire de ces coentreprises et entreprises associées, s'il y a lieu, du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées.

Les références au « BAIIA ajusté proportionnel » dans le présent document visent le BAIIA ajusté, plus la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté proportionnel ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.

	Périodes de trois mois closes les 31 mars	
	2019	2018
		Montants retraités ^{1,2}
BAIIA ajusté	93 243	73 566
Quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex :		
Toba Montrose (40 %) ³	(988)	(91)
Shannon (50 %) ^{3,5}	959	2 331
Flat Top (51 %) ^{4,5}	730	(21)
Dokie (25,5 %) ³	1 793	1 024
Jimmie Creek (50,99 %) ³	(376)	(282)
Umbata Falls (49 %)	426	704
Viger-Denonville (50 %)	1 652	1 419
Duqueco (50%) ⁶	1 579	—
Guayacan (50 %) ⁶	405	—
Pampa Elvira (50 %) ⁶	251	—
	6 431	5 084
BAIIA ajusté proportionnel	99 674	78 650

1. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Modifications des méthodes comptables » du rapport de gestion du premier trimestre 2019.

2. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Activités abandonnées » du rapport de gestion du premier trimestre 2019.

3. Pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019 et du 6 février 2018 au 31 mars 2018.

4. Pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019 et du 23 mars 2018 au 31 mars 2018.

5. La participation correspond à la participation de commanditaire dans Shannon et Flat Top; toutefois, les investisseurs participant au partage fiscal détiennent la totalité des participations au partage fiscal.
6. Innergex détient une participation de 50 % dans Energía Llaima, qui détient les installations Guayacan (participation de 69,47 %) et Pampa Elvira (participation de 55 %) ainsi que Duqueco, qui comprend les installations Mampil (participation de 100 %) et Peuchén (participation de 100 %).

Perte nette ajustée découlant des activités poursuivies

Les références à la « perte nette ajustée découlant des activités poursuivies » visent le bénéfice net (la perte nette) découlant des activités poursuivies de la Société auquel les éléments suivants sont ajoutés (duquel ils sont soustraits) : (profit net latent) perte nette latente sur instruments financiers, (profit réalisé) perte réalisée sur instruments financiers, charge (économie) d'impôt liée aux éléments ci-dessus, et quote-part (du profit net latent) de la perte nette latente sur les instruments financiers dérivés des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte. Innergex fait appel aux instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à différents risques. La comptabilisation des dérivés selon les IFRS exige que tous les dérivés soient évalués à la valeur de marché et que les variations de la valeur de marché des instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée soient inscrites au compte de résultat. L'application de cette norme comptable donne lieu à une volatilité importante des résultats découlant de l'utilisation des dérivés. La perte nette ajustée découlant des activités poursuivies de la Société vise à éliminer l'incidence des règles de l'évaluation à la valeur de marché sur les instruments financiers dérivés sur les résultats de la Société. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que la perte nette ajustée découlant des activités poursuivies ne doit pas être considérée comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.

	Périodes de trois mois closes les	
	2019	31 mars 2018
		Montants retraités ^{1, 2}
Perte nette découlant des activités poursuivies	(4 420)	(9 695)
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
(Profit net latent) perte nette latente sur instruments financiers	(5 312)	2 283
Profit réalisé sur instruments financiers	—	(828)
(Recouvrement) charge d'impôt lié(e) aux éléments ci-dessus	(675)	2 647
Quote-part du profit net latent sur instruments financiers des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte	(619)	(4 623)
Perte nette ajustée découlant des activités poursuivies	(11 026)	(10 216)

1. Pour plus d'information sur le retraitement, se reporter à la rubrique « Modifications des méthodes comptables » du rapport de gestion du premier trimestre 2019.

2. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Activités abandonnées » du rapport de gestion du premier trimestre 2019.

Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution

Les références aux « flux de trésorerie disponibles » visent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, moins les dépenses en immobilisations liées à l'entretien déduction faite des produits de cession, le remboursement prévu du capital de la dette, les dividendes déclarés sur les actions privilégiées et la portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, plus ou moins d'autres éléments qui ne sont pas représentatifs de la capacité de la Société de générer des liquidités à long terme tels que les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées (qui sont financés au moment de l'acquisition) et les pertes ou profits réalisés sur instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir la fluctuation des taux d'intérêt sur les dettes liées aux projets ou la fluctuation du taux de change sur les achats d'équipement. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la capacité de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et sa capacité à financer sa croissance. Les lecteurs sont avisés que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être considérés comme un substitut aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déterminés conformément aux IFRS.

Les références au « ratio de distribution » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Innergex est d'avis qu'il s'agit d'une mesure de sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et de sa capacité à financer sa croissance.

	Périodes de douze mois closes les 31 mars	
	2019	2018
	Montants retraités ^{3, 4}	Montants retraités ^{3, 4}
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	212 780	226 981
<i>Ajouter (déduire) les éléments suivants :</i>		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	36 131	(44 857)
Dépenses en immobilisations liées à l'entretien, déduction faite des produits de cession	(10 405)	(5 210)
Remboursements prévus de capital sur la dette	(97 643)	(70 809)
Flux de trésorerie disponibles attribués aux participations ne donnant pas le contrôle ¹	(26 053)	(13 744)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(5 942)	(5 942)
<i>Ajuster pour tenir compte des éléments suivants :</i>		
Coûts de transaction liés aux acquisitions réalisées	3 267	10 781
Perte réalisée (profit réalisé) sur instruments financiers dérivés	6 920	(828)
Flux de trésorerie disponibles	119 055	96 372
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	91 080	76 234
Ratio de distribution	77 %	79 %
Dividendes déclarés sur actions ordinaires devant être payés en espèces ²	83 534	70 368
Ratio de distribution - compte tenu de l'incidence du RRD	70 %	73 %
Flux de trésorerie disponibles - exclusion faite des charges liées aux projets potentiels	138 970	110 420
Ratio de distribution ajusté - exclusion faite des charges liées aux projets potentiels et compte tenu de l'incidence du RRD	60 %	64 %

1. La portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle est déduite, qu'une distribution réelle soit faite ou non aux participations ne donnant pas le contrôle, afin de tenir compte du fait que ces distributions peuvent ne pas avoir lieu dans la période au cours de laquelle elles sont générées.
2. Il s'agit des dividendes déclarés sur les actions ordinaires en circulation qui n'étaient pas enregistrées en vertu du RRD au moment de la déclaration; les dividendes déclarés sur les actions ordinaires enregistrées en vertu du RRD ont été payés sous forme d'actions ordinaires.
3. Pour plus d'information sur le retraitement, se reporter à la rubrique « Modifications des méthodes comptables ».
4. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Activités abandonnées » du rapport de gestion du premier trimestre 2019.

Production proportionnelle

Les références à la « quote-part de la production des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex » dans le présent document visent les participations d'Innergex dans les capitaux propres ou les participations de commanditaire de ces coentreprises et entreprises associées, s'il y a lieu, de la production des coentreprises et des entreprises associées.

Les références à la « production proportionnelle » dans le présent document visent la production, plus la quote-part de la production des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société.

(en MWh)	Périodes de trois mois closes les 31 mars	
	2019	2018
		Montants retraités ^{1,2}
Production	1 308 505	944 108
Quote-part de la production des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex :		
Toba Montrose (40 %) ³	4 470	1 506
Shannon (50 %) ^{3,5}	91 609	60 872
Flat Top (51 %) ^{4,5}	115 676	10 015
Dokie (25,5 %) ³	16 576	10 122
Jimmie Creek (50,99 %) ³	765	313
Umbata Falls (49 %)	9 244	9 642
Viger-Denonville (50 %)	13 179	11 192
Duqueco (50 %) ⁶	19 800	—
Guayacan (50 %) ⁶	6 648	—
Pampa Elvira (50 %) ⁶	3 355	—
	281 322	103 662
Production proportionnelle	1 589 827	1 047 770

1. Pour plus d'information sur le retraitement, se reporter à la rubrique « Modifications des méthodes comptables » du rapport de gestion du premier trimestre 2019.
2. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Activités abandonnées » du rapport de gestion du premier trimestre de 2019.
3. Pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019 et du 6 février 2018 au 31 mars 2018.
4. Pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019 et du 23 mars 2018 au 31 mars 2018.
5. La participation correspond à la participation de commanditaire dans Shannon et Flat Top; toutefois, les investisseurs participant au partage fiscal détiennent la totalité des participations au partage fiscal.
6. Innergex détient une participation de 50 % dans Energía Llaima, qui détient les installations Guayacan (participation de 69,47 %) et Pampa Elvira (participation de 55 %) ainsi que Duqueco, qui comprend les installations Mampil (participation de 100 %) et Peuchén (participation de 100 %).

Information prospective

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent communiqué contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »). Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué.

L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, telles que la production, les produits, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté proportionnel prévus afin d'informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions réalisées et futures et de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines hypothèses principales formulées par Innergex, à propos notamment, sans s'y limiter, du rendement des projets, de la conjoncture économique et financière, des conditions du marché des capitaux, des attentes et des hypothèses concernant la disponibilité de ressources en capital et l'exécution par les tiers de leurs obligations contractuelles en temps opportun, de l'obtention des approbations réglementaires et de la cession de certains actifs. Bien qu'Innergex soit d'avis que les attentes et les hypothèses sur lesquelles l'information prospective est fondée sont raisonnables dans les circonstances, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe aucune garantie qu'elle s'avère correcte. L'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse est donnée à la date des présentes et Innergex ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent communiqué de presse ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

Comme les énoncés prospectifs concernent des circonstances ou des événements futurs, ils comportent, de par leur nature, des risques et des incertitudes intrinsèques. L'information prospective suppose des risques et des incertitudes pouvant faire en sorte que les résultats ou le rendement

réels soient sensiblement différents de ceux exprimés, sous-entendus ou présentés par l'information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter : les risques liés à la capacité d'Innergex à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires (y compris par l'entremise de la cession éventuelle d'actifs choisis) et à sa capacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état du marché des capitaux; les risques de liquidité associés aux instruments financiers dérivés; les variations des régimes hydrologiques, des ressources géothermiques, des régimes éoliens et solaires; l'incertitude au sujet du développement de nouvelles installations; les fluctuations des taux d'intérêt et le risque lié au refinancement; l'effet de levier financier et les clauses restrictives régissant les dettes actuelles et futures; l'incapacité de réaliser les avantages prévus des acquisitions; la variabilité du rendement des installations et les pénalités connexes; les fluctuations du taux de change; le fait que les produits provenant de certaines installations vont fluctuer en raison du cours du marché (ou du prix au comptant) de l'électricité.

Il y a aussi des risques inhérents à la vente de la filiale en propriété exclusive Magma Energy Sweden, A.B., qui détient une participation d'environ 53,9 % dans HS Orka, notamment le défaut de satisfaire aux conditions de clôture, l'exercice de droits de résiliation par Innergex ou l'acheteur et le défaut d'obtenir les consentements de tiers. Par conséquent, rien ne garantit que la vente sera réalisée ou qu'elle le sera selon les conditions ou au moment que prévoit le présent communiqué. La vente pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée. Rien ne garantit non plus la réalisation des avantages stratégiques, opérationnels et financiers devant découler de la vente.

Le tableau ci-dessous présente les informations prospectives contenues dans ce communiqué, les principales hypothèses dont découlent ces informations et les principaux risques et les principales incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces informations.

Principales hypothèses	Principaux risques et principales incertitudes
<p>Production prévue</p> <p>Pour chaque installation, la Société détermine une production moyenne à long terme d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation (PMLT). Elle se fonde sur des études d'ingénieurs qui prennent en considération plusieurs facteurs importants : dans le secteur de l'hydroélectricité, les débits observés historiquement sur le cours d'eau, la hauteur de chute, la technologie employée et les débits réservés esthétiques et écologiques; dans le secteur de l'énergie éolienne, les régimes de vent et les conditions météorologiques passées et la technologie des turbines, pour l'énergie solaire, l'ensoleillement historique, la technologie des panneaux et la dégradation prévue des panneaux solaires, et pour les centrales d'énergie géothermique, les ressources géothermiques passées, l'épuisement des ressources géothermiques au fil du temps, la technologie utilisée et la perte d'énergie potentielle avant la livraison. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment la topographie des sites, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la PMLT estimée sur une période prolongée. La Société estime la PMLT consolidée en additionnant la PMLT prévue de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats. Cette consolidation exclut toutefois les installations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (Dokie, East Toba, Flat Top, Guyacán, Jimmie Creek, Mampil, Montrose Creek, Pampa Elvira, Peuchén, Shannon, Umbata Falls et Viger-Denonville).</p>	<p>Évaluation inadéquate des ressources hydrauliques, éoliennes, solaires et géothermiques et de la production d'électricité connexe</p> <p>Variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires et des ressources géothermiques</p> <p>Risques liés aux ressources géothermiques</p> <p>Risque d'approvisionnement en matériel, y compris la défaillance ou les activités d'exploitation et d'entretien imprévues</p> <p>Catastrophes naturelles et cas de force majeure</p> <p>Risques réglementaires et politiques affectant la production</p> <p>Risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement affectant la production</p> <p>Variabilité du rendement des installations et pénalités connexes</p> <p>Disponibilité et fiabilité des systèmes de transport</p> <p>Litiges</p>
<p>Produits prévus</p> <p>Pour chaque installation, les produits annuels prévus sont calculés en multipliant la PMLT par un prix de l'électricité stipulé dans le CAÉ conclu avec une société de services publics ou une autre contrepartie solvable. Dans la plupart des cas, ces contrats définissent un prix de base et, dans certains cas, un ajustement du prix qui dépend du mois, du jour et de l'heure de livraison, sauf dans le cas de la centrale hydroélectrique Miller Creek, qui reçoit un prix établi à partir d'une formule basée sur les indices de prix Platts Mid-C, et de la centrale hydroélectrique Horseshoe Bend, pour laquelle 85 % du prix est fixe et 15 % est ajusté annuellement en fonction des tarifs déterminés par l'Idaho Public Utility Commission. Les produits des installations de HS Orka fluctuent également en fonction du prix de l'aluminium, puisque certains des CAÉ sont liés à ce prix. Dans la plupart des cas, les contrats d'achat d'électricité prévoient également un rajustement annuel en fonction de l'inflation fondé sur une partie de l'Indice des prix à la consommation. Sur une base consolidée, la Société estime les produits annuels en additionnant les produits prévus de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats (exclut Dokie, East Toba, Flat Top, Guyacán, Jimmie Creek, Mampil, Montrose Creek, Pampa Elvira, Peuchén, Shannon, Umbata Falls et Viger-Denonville comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence).</p>	<p>Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue »</p> <p>Dépendance envers diverses formes de CAÉ</p> <p>Fluctuations des produits de certaines installations en raison du cours du marché (ou du prix au comptant) de l'électricité</p> <p>Fluctuations affectant les prix éventuels de l'électricité</p> <p>Changements dans la conjoncture économique générale</p> <p>Capacité d'obtenir de nouveaux contrats d'achat d'électricité ou de renouveler les contrats existants</p>

Principales hypothèses	Principaux risques et principales incertitudes
<p>BAlIA ajusté prévu</p> <p>Pour chaque installation, la Société estime le résultat d'exploitation annuel en ajoutant au (déduisant du) bénéfice net (perte nette) la provision liée à (le recouvrement de) la charge d'impôt, les charges financières, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, le montant net des autres charges, la quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées et le (profit net latent) la perte nette latente sur instruments financiers. Le BAlIA ajusté consolidé exclut toutefois les installations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (Dokie, East Toba, Flat Top, Guayacan, Jimmie Creek, Mampil, Montrose Creek, Pampa Elvira, Peuchén, Shannon, Umbata Falls et Viger-Denonville). Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que le BAlIA ajusté prévu ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.</p>	<p>Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue » et « Produits prévus »</p> <p>Variabilité de la performance des installations et les pénalités qui s'y rattachent</p> <p>Charges d'entretien imprévues</p>
<p>Coûts de projets estimés, obtention des permis prévue, début des travaux de construction, travaux réalisés et début de la mise en service des projets en développement ou des projets potentiels</p> <p>La Société peut faire (dans la mesure du possible) une estimation de la puissance installée potentielle, des coûts estimés, des modalités de financement et du calendrier de développement et de construction pour chaque projet en développement ou projet potentiel fondée sur sa grande expérience en tant que promoteur, en plus d'information sur les coûts internes différentiels ayant un lien direct avec le projet, les coûts d'acquisition de sites et les coûts de financement, lesquels sont éventuellement ajustés pour tenir compte des prévisions de coûts et du calendrier de construction fournis par l'entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (IAC) dont les services ont été retenus pour le projet.</p> <p>La Société fournit des indications tenant compte d'estimations sur sa position stratégique et sa position concurrentielle actuelles, ainsi que sur les calendriers de réalisation et les progrès de la construction de ses projets en développement et de ses projets potentiels, que la Société évalue compte tenu de son expérience en tant que promoteur.</p>	<p>Incertitudes au sujet du développement de nouvelles installations</p> <p>Exécution par les principales contreparties, par exemple les fournisseurs ou entrepreneurs</p> <p>Retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets</p> <p>Capacité à obtenir les terrains appropriés</p> <p>Obtention des permis</p> <p>Risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement</p> <p>Relations avec les parties prenantes</p> <p>Approvisionnement en matériel</p> <p>Fluctuations des taux d'intérêt et risque lié au financement</p> <p>Risques liés aux CIP ou CII américains, modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et disponibilité du financement par capitaux propres</p> <p>Taux d'inflation plus élevé que prévu</p> <p>Catastrophe naturelle</p> <p>Risques d'ordre réglementaire et politique</p> <p>Risques liés à la croissance et au développement des marchés étrangers</p> <p>Résultat du processus de demande de règlements d'assurance</p>
<p>Admissibilité aux CIP et aux crédits d'impôt à l'investissement (« CII »)</p> <p>Pour certains projets en développement aux États-Unis, la Société a effectué des activités sur place et hors site dans le but de les rendre admissibles pour la pleine valeur des CIP ou des CII et ainsi d'obtenir des financements par capitaux propres avantageux sur le plan fiscal. Pour évaluer l'admissibilité potentielle d'un projet, la Société tient compte des travaux de construction réalisés et du moment où ils ont été réalisés. Le point de basculement attendu pour les participations au partage fiscal est déterminé en fonction des PMLT et des produits de chaque projet et est assujéti en outre aux risques connexes mentionnés ci-dessus.</p>	<p>Risques liés aux CIP ou CII américains, modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et disponibilité du financement par capitaux propres</p> <p>Risques d'ordre réglementaire et politique</p> <p>Retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets</p> <p>Obtention des permis</p>
<p>Clôture prévue de la vente de la participation dans HS Orka</p> <p>La Société s'attend raisonnablement à ce que les conditions de clôture soient satisfaites dans les délais prévus.</p>	<p>Respect des conditions de clôture</p> <p>Consentements de tiers et droit de premier refus</p>

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables, les lecteurs de ce communiqué sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe pas de garantie qu'elle s'avère correcte. Les énoncés prospectifs sont présentés à la date du présent communiqué et Innergex ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser publiquement les énoncés prospectifs pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Pour plus de renseignements

Jean-François Neault
Chef de la direction financière
450 928-2550, poste 1207
jfneault@innergex.com

Karine Vachon
Directrice – Communications
450 928-2550, poste 1222
kvachon@innergex.com

Innergex énergie renouvelable inc.
www.innergex.com